

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie*

**2008/2030(INI)**

30.5.2008

## **AVIS**

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur l'espace et la sécurité  
(2008/2030(INI))

Rapporteur pour avis: Romana Jordan Cizelj

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu le traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité établissant la Communauté européenne, signé à Lisbonne le 13 décembre 2007, qui a incorporé un nouvel article 172 bis dans le chapitre sur la recherche et le développement technologique, créant ainsi une base juridique permettant à l'Union d'élaborer une politique spatiale européenne,

### *Observations générales*

1. se félicite de l'incorporation d'un article 172 bis sur la politique spatiale européenne dans le traité de Lisbonne dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et se félicite de l'occasion qui lui est donnée, ainsi qu'au Conseil, d'adopter, dans le cadre d'une procédure législative ordinaire, les mesures nécessaires à l'élaboration d'un programme spatial européen;
2. invite la Commission à lui soumettre, ainsi qu'au Conseil, une proposition visant à instaurer ces mesures ainsi qu'une communication concernant la mise en place de relations appropriées avec l'Agence spatiale européenne;

### *Navigation – positionnement*

3. observe qu'en première lecture, le Parlement et le Conseil ont adopté un accord sur la proposition de règlement concernant la poursuite de la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo), qui établit que le système sera entre les mains de la Communauté et que sa phase de déploiement sera intégralement financée par le budget communautaire;
4. attire l'attention sur la position qu'il a adoptée le 23 avril 2008<sup>1</sup>, notamment sur le fait que les programmes EGNOS et Galileo doivent être considérés comme l'une des réalisations du futur programme spatial européen, ainsi que sur la gestion des programmes, de concert avec le Comité interinstitutionnel Galileo, qui peut servir de modèle pour la conception d'une politique spatiale européenne.

---

<sup>1</sup> Textes adoptés, P6\_TA(2008)0167.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	28.5.2008
<b>Résultat du vote final</b>	+: 50 -: 0 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Šarūnas Birutis, Jan Březina, Philippe Busquin, Jerzy Buzek, Jorgo Chatzimarkakis, Giles Chichester, Dragoş Florin David, Pilar del Castillo Vera, Lena Ek, Adam Gierek, Norbert Glante, Umberto Guidoni, András Gyürk, Fiona Hall, David Hammerstein, Erna Hennicot-Schoepges, Ján Hudacký, Romana Jordan Cizelj, Anne Laperrouze, Eugenijus Maldeikis, Eluned Morgan, Angelika Niebler, Reino Paasilinna, Atanas Papanicolas, Aldo Patriciello, Francisca Pleguezuelos Aguilar, Anni Podimata, Miloslav Ransdorf, Vladimír Remek, Herbert Reul, Teresa Riera Madurell, Paul Rübig, Andres Tarand, Patrizia Toia, Catherine Trautmann, Claude Turmes, Alejo Vidal-Quadras
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Gabriele Albertini, Alexander Alvaro, Ivo Belet, Manuel António dos Santos, Robert Goebbels, Satu Hassi, Edit Herczog, Pierre Pribetich, Bernhard Rapkay, Silvia-Adriana Ţicău, Lambert van Nistelrooij
<b>Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Emmanouil Angelakas, Nicolae Vlad Popa